



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/GE.4/2007/4
14 décembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts du méthane
provenant des mines de charbon

Troisième session
Genève, 7-9 mars 2007
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**ÉTAT ACTUALISÉ DE LA SITUATION ET DES ACTIVITÉS DE L'ÉQUIPE
SPÉCIALE DES AVANTAGES ÉCONOMIQUES DÉCOULANT DE
L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DANS LES MINES DE CHARBON
GRÂCE À L'EXTRACTION ET À L'EXPLOITATION DU MÉTHANE
DE CES MINES**

**PROJET DE CADRE POUR LES ÉTUDES DE CAS SUR LES SYSTÈMES
DE DÉGAZAGE DU MÉTHANE**

Document établi par le Président de l'Équipe spéciale des avantages économiques
découlant de l'amélioration de la sécurité dans les mines de charbon
grâce à l'extraction et à l'exploitation du méthane de ces mines

INTRODUCTION

1. Le projet de cadre a été présenté à l'Équipe spéciale en vue de son examen lors d'une réunion informelle le 30 janvier 2006. Le cadre vise à donner une orientation générale à ceux des membres de l'Équipe spéciale et des acteurs de l'industrie du charbon qui souhaitent entreprendre des études de cas sur des programmes de dégazage, performants ou non, dans quelque région du monde que ce soit. Ces études de cas serviront de base à la mise au point des meilleures pratiques permettant d'améliorer la sécurité dans les mines grâce à un captage plus efficace du grisou, tout en encourageant une utilisation accrue du méthane extrait des mines de charbon. L'Équipe spéciale et le Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de

charbon, dont l'Équipe spéciale relève, prévoient de collaborer étroitement avec les gouvernements des États Membres de l'ONU et l'industrie du charbon afin de promouvoir les meilleures pratiques et de démontrer le lien évident entre l'amélioration de la sécurité dans les mines et la rentabilité de celles-ci.

2. Le Bureau de l'Équipe spéciale entend réaliser au moins deux études de cas en utilisant le cadre et les présenter au Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon à sa troisième session.

3. Le cadre vise à prendre en compte les principaux aspects à envisager lors de l'élaboration d'une étude de cas mais ne constitue nullement une liste définitive. Il s'agit d'un simple guide et les auteurs/commanditaires d'études de cas sont invités à fournir des informations supplémentaires s'ils estiment que celles-ci présentent un intérêt. De même, le cadre n'est pas l'unique option pour la présentation d'études de cas instructives, mais le Bureau de l'Équipe spéciale en encourage l'utilisation dans un souci de cohérence.

PROJET DE CADRE POUR LES ÉTUDES DE CAS

a) Informations générales sur la mine:

- i) Nom de la mine.
- ii) Propriétaire actuel.
- iii) Statut.
- iv) Emplacement.
- v) Pays.
- vi) Bassin/région.
- vii) Informations sur la mine.
- viii) Année de mise en service.
- ix) Nombre de salariés.
- x) Méthode d'exploitation.
- xi) Profondeur de la veine (m).
- xii) Installation de préparation sur place.
- xiii) Informations sur les ressources en charbon.
- xiv) Noms des veines de charbon exploitées.
- xv) Épaisseur de la veine (m).

- xvi) Teneur en soufre du charbon produit.
- xvii) Pouvoir calorifique du charbon.
- xviii) Type de charbon et marché primaire.
- xix) Réserves restantes et durée utile probable de la mine.

b) Données sur la production, la ventilation et le dégazage:

Tableau 1: Données sur la production, la ventilation et le dégazage pour les cinq années les plus récentes pour lesquelles il existe des données

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Production de charbon (milliers de tonnes/an)					
Ventes de charbon (milliers de tonnes/an)					
Quantité estimative de méthane émis (milliers de m^3 /jour)					
Émissions des systèmes de ventilation (milliers de m^3 /jour)					
Quantité estimative de méthane capté (milliers de m^3 /jour)					
Émissions spécifiques estimatives (m^3 /tonne)					
Méthane récupéré (milliers de m^3 /jour)					

c) Informations relatives à la sécurité:

- i) Quels sont les principaux problèmes de sécurité dans cette mine?
- ii) Sont-ils liés au méthane?
- iii) Sont-ils liés à la poussière de charbon?
- iv) Le charbon extrait est-il sujet à une combustion spontanée?

d) Informations sur les accidents en rapport avec la mine:

- i) Combien d'accidents graves la mine a-t-elle connus au cours des 10 dernières années?
- ii) Combien de blessures graves chacun de ces accidents a-t-il entraînées?
- iii) Combien de décès chacun de ces accidents a-t-il entraînés?

e) Pour chaque accident grave, estimer le coût des blessures graves et des décès:

- i) Y a-t-il eu des amendes ou des sanctions pénales consécutives à l'accident?
- ii) Dans l'affirmative, donner l'ordre de grandeur des sanctions.
- iii) Estimer le coût des modalités judiciaires ou civiles de règlement convenues par suite des blessures ou des décès.
- iv) L'accident a-t-il eu d'autres incidences économiques connues, à savoir une moindre capacité de financer des améliorations essentielles ou des variations considérables des frais d'assurance?

f) Montant estimatif des pertes économiques liées à la suspension de la production ou à la fermeture de la mine:

- i) Si la production de charbon a été suspendue pendant un certain temps, quelle est la valeur économique estimative du manque à produire?
- ii) Si la mine a été définitivement fermée, quelle est la perte économique liée à l'incapacité d'exploiter les réserves de charbon restantes?
- iii) Quel est le montant estimatif des investissements productifs perdus du fait de l'abandon de la mine?
- iv) Les accidents dus au méthane auraient-ils pu être évités par une amélioration des systèmes de détection, de dégazage ou de ventilation? Dans l'affirmative, indiquer l'ampleur des améliorations nécessaires et leur coût estimatif.

g) A-t-il existé, ou existe-t-il encore, une possibilité de mettre au point un (des) projet(s) d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon qui compenserai(en)t le coût de l'amélioration des pratiques en matière de dégazage et de ventilation?

h) Calculer les avantages économiques que procureraient les améliorations apportées au programme de sécurité de la mine. Ce calcul pourrait inclure les avantages ci-après découlant d'améliorations qui permettent de réaliser des économies (+) et les coûts économiques (-) induits par l'amélioration des systèmes de sécurité de la mine et les projets d'exploitation du méthane:

- i) (+) Économies liées à la prévention de blessures et de décès (sanctions, modalités de règlement, etc.).
- ii) (+) Économies réalisées en matière d'opérations de secours et autres.
- iii) (+) Moindre augmentation du coût du capital, des primes d'assurance, etc.
- iv) (+) Économies réalisées en évitant un manque à produire et/ou la perte de réserves.
- v) (+) Économies correspondant aux frais de réparation de la mine et/ou de remplacement du matériel qui seraient évités.
- vi) (+) Économies correspondant au montant des dépenses qu'entraîneraient la fermeture de la mine et la perte d'emplois à la mine et dans les entreprises de services connexes, et aux conséquences économiques qui en résulteraient sur la communauté locale.
- vii) (-) Coûts induits par l'amélioration des systèmes de détection, de dégazage ou de ventilation.
- viii) (-) Coûts induits par les investissements à engager dans des projets d'exploitation du méthane, contrebalancés par (+) la valeur de l'énergie convertie produite et vendue.
